

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

OBJET : Avance sur subvention à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu les articles L.2251-3-1, R.2251-2, L.3231-3-1, R.3231, L.4253-5 et R.4253-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les communes peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local ;

Considérant que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » doit faire face aux dépenses liées au début d'exercice de l'année 2024 ;

Le rapporteur informe l'assemblée que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » demande une avance d'un montant de 20 000 euros, dans l'attente de l'attribution définitive de la subvention allouée pour 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à

APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2024 d'un montant de 20 000 euros à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »,

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2024.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Signé,
Le 20 DEC. 2023

Paul AUDAN

Nicole VENTEUX